

Liste des dénominations/adresses mandants incohérentes

A la création des mandants dans CIMAN, la dénomination et l'adresse sont initialisées à partir des bases de données du RCSL (pour les mandants avec n°RCSL) respectivement de l'Enregistrement (pour les mandants sans n°RCSL). Après la création toutefois, la désignation et l'adresse du mandant dans CIMAN ne sont pas automatiquement mis à jour quand ces données changent auprès du RCSL ou de l'Enregistrement. Tout changement des données du mandant doit être manuellement reporté dans CIMAN par le mandataire lui-même.

eCDF contient un menu « Informations générales / Adresses mandants » qui affiche une liste des mandants pour lesquels une différence de désignation ou d'adresse a été détectée entre CIMAN et les systèmes du RCSL ou de l'Enregistrement. Le mandataire doit ensuite faire la correction dans le système qui n'est pas à jour, que ce soit dans CIMAN ou bien les systèmes du RCSL ou de l'Enregistrement. Des informations sur comment changer les données dans les systèmes du RCSL ou de l'Enregistrement peuvent être obtenus auprès du helpdesk de l'administration respective.

Si c'est le système CIMAN qui n'est pas à jour, le mandataire doit éditer le mandant dans CIMAN en utilisant l'icône « stylo » qui se trouve à gauche du nom du mandant. L'écran de modification du mandant comporte une touche « Réinitialiser données » qui récupère les données du mandant depuis les systèmes du RCSL ou de l'Enregistrement.

La liste des mandants incohérents est consultable pour tous les utilisateurs connectés de la société mandataire et la date de la dernière mise à jour est affichée au-dessus de la liste. Pour des raisons de performance et de charges système, la liste des incohérences n'est pas établie en temps réel mais seulement à la demande du gestionnaire principal de la société mandataire. Une touche au-dessus de la liste permet au gestionnaire principal de demander une mise à jour de la liste pour le lendemain. Toujours pour des raisons de charge système, la mise à jour de la liste des incohérences n'est possible qu'à des intervalles prédéfinis et la touche de mise à jour de la liste ne s'affiche que quand cette action est permise.

Contrairement aux données des mandants, la dénomination et l'adresse du mandataire titulaire du compte eCDF ne peuvent pas être modifiées par une entrée en CIMAN, mais seulement par l'envoi par la poste d'une « Demande d'utilisation du système eCDF » sur laquelle l'option relative aux changements de la dénomination ou de l'adresse est cochée. Le formulaire de demande déjà partiellement prérempli en question est disponible dans le menu « Accès eCDF / Modification d'accès » (visible seulement si l'utilisateur est connecté sur le site eCDF avec Luxtrust).